

DEC133343DR01

Décision portant nomination de Mme Johanne SEGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8151 intitulée Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8151 intitulée Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI) et nommant M. Daniel SCHERMAN en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 juillet 2012;

Considérant que Mme **Johanne SEGUIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Johanne SEGUIN**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8151 intitulée Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI) à compter du 15 juin 2013.

Mme **Johanne SEGUIN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Johanne SEGUIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 30 septembre 2013

Daniel SCHERMAN

Directeur de l'UMR 8151

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5